

Nantes, le 16 juin 2014

Monsieur le Président, Monsieur le Premier Ministre,

Nous dénonçons l'accord national interprofessionnel relatif à l'indemnisation du chômage du 22 mars 2014 signé par le MEDEF/CGPME/UPA et la CFDT/CFTC/FO, prolongement désastreux de celui de 2003, contre lequel nous nous sommes en son temps fortement mobilisés au sein du comité de suivi de l'intermittence.

La mise en œuvre de cet accord aurait rapidement de lourdes conséquences sur le quotidien des plus fragiles : il renforcerait les inégalités et la précarité d'un grand nombre de personnes et de projets artistiques et culturels dans notre pays.

Le comité de suivi de l'intermittence, dont nous sommes membres par l'UFISC, a construit un modèle plus juste, plébiscité par de nombreux parlementaires, élus de collectivités territoriales, mais aussi des syndicats de salariés et d'employeurs de tous les secteurs du spectacle, d'associations professionnelles et de coordinations.

Ce projet plus solidaire, plus économique et plus juste doit être étudié par les partenaires sociaux.

C'est pourquoi, nous vous demandons solennellement de ne pas agréer ce nouvel accord afin d'engager de nouvelles négociations qui prennent en compte l'ensemble des organisations représentatives, dans une dimension d'intérêt général.

Notre fédération qui rassemble une grande diversité de lieux de musiques actuelles sur l'ensemble du territoire national, appelle l'ensemble de ses adhérents et tous les acteurs du secteur à poursuivre la mobilisation actuelle et à soutenir par différents moyens la lutte des personnels intermittents, tant que vous n'aurez pas pris en considération les propositions du comité de suivi de l'intermittence et engagé de nouvelles négociations.

Convaincus que vous ne souhaitez pas renouveler le déni démocratique de 2003, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Monsieur le Premier Ministre, à l'assurance de notre haute considération.

Pour la FEDELIMA,
Guillaume Léchevin, Président

